



A l'occasion de ce CTSD de pré-rentree scolaire, la FSU de l'Allier souhaite insister sur trois points.

La non-tenue des CTSD et CDEN en fin d'année scolaire a été préjudiciable non seulement à l'exercice de nos mandats de représentants du personnel mais aussi à l'information des personnels ainsi qu'aux relations entre l'Education nationale et les représentants des parents d'élèves, les partenaires de l'école publique et les élus locaux. Nous demandons à avoir la garantie de la tenue régulière de ces instances, et de groupes de travail les précédant sur les questions de carte scolaire, avec leur tenue lors des dates charnières du déroulement des années scolaires. Et, de plus, nous regrettons d'avoir dû refuser de prendre part au CDEN initialement convoqué le 27 août pour que celui-ci puisse se tenir ensuite dans les conditions réglementaires requises.

Deuxième point : la FSU attire l'attention de Mme la DASEN et de tous les membres du CTSD sur l'inquiétude persistante des personnels liée à la situation sanitaire. Celle-ci souligne en effet que la diminution effective des risques passerait par l'allégement généralisée des effectifs par classes et la réduction du brassage des élèves, alors que l'évolution des moyens de l'Education nationale et les réformes de ces dernières années ont conduit à l'augmentation des effectifs moyens et à la multiplication, particulièrement dans le second degré, des brassages d'élèves. Nous attendons toujours par ailleurs d'avoir la certitude que la journée dite "de carence" ne s'appliquera pas en cas de Covid ou de quatorzaine ...

Troisième point : l'objet propre du présent CTSD concerne les ajustements de carte scolaire pour la rentrée. Les quelques ajustements de moyens confirmés ou indiqués dans les documents qui nous ont été communiqués - moyens provisoires dans certaines écoles, annulation des fermetures de divisions qui avaient dans un premier temps été annoncées dans certains collèges, et en Segpa non-fermeture à Désertines et ouverture à Varennes - sont significatifs car ils confirment le besoin d'une hausse globale des moyens et du nombre de postes au niveau départemental pour ne serait-ce que maintenir l'état actuel d'offre de service public éducatif. A moyens constants la situation demeure donc en réalité très tendue.